

Sujet : [INTERNET] avis

De : "> Eliane Personnaz (par Internet)" <eliane.personnaz@

Date : 28/09/2018 17:50

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

39

En tant que citoyenne d'une agglomération très polluée je suis contre ce projet qui ne peut qu'accélérer le poids de la pollution des voitures et des camions.

Merci.

Eliane Personnaz

17 rue Servan 38000 Grenoble

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>

Sujet : [INTERNET] autorisation environnementale
De : "> Christine BOLLAERT (par Internet)" <Christine_bollaert@
Date : 28/09/2018 23:08
Pour : "ddt-enquetepubliqueA480@isere.gouv.fr"
<ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

40

Messieurs les enquêteurs,

Je suis habitante du quartier Chorrier-Berriat. Voici mes observations et propositions concernant le projet l'élargissement de l'autoroute.

- au sujet de la forme de cette enquête

1. La publicité est restée confidentielle, les affiches ne sont visibles que par des **automobilistes** et - c'est un comble - non lisibles à l'allure des voitures,
2. Aucune communication n'a été réalisée en direction des **habitants** non automobilistes, pourtant les premiers concernés par les travaux,
3. L'étude de ce dossier d'envergure est longue et le délai de réponse est très court.

ð je propose de donner un **déla** supplémentaire à cette enquête et d'en faire une **publicité équilibrée** auprès de tous les publics concernés, et pas seulement les usagers de l'autoroute (habitants des immeubles limitrophes par exemple).

De plus, cette enquête fait suite à une déclaration d'utilité publique entachée d'irrégularité, et au sujet de laquelle un recours a été déposé.

- Au sujet de l'atteinte environnementale

Ce projet, détruisant un milieu naturel, ne respecte pas la Convention Alpine qui précise en son protocole Protection de la nature et entretien des paysages, art. 2 : « chaque Partie contractante s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection, la gestion et si besoin est, la restauration de la nature et des paysages dans l'espace alpin, y compris des espèces animales et végétales sauvages, de leur diversité et de leurs habitats, tout en prenant en considération leur utilisation écologiquement tolérable. »

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, indique en son article 1 : « Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable. »

ð Je ne vois pas cette preuve dans le dossier, et je n'y trouve **aucun chiffrage supérieur** en montant au projet actuel, qui serait plus respectueux de l'environnement.

- au sujet de l'emprise du projet

Le projet actuel prévoit un élargissement de l'emprise sur la zone arborée en bord de Drac. Cette extension est destructrice de faune, de flore, et de plus très onéreuse. D'autres scénarios permettraient de ne pas modifier l'emprise de l'autoroute, ils ont été trop rapidement écartés. De plus, le projet reste toujours étonnamment vague concernant le détail des parcelles préemptées ou

acquises.

- **ø je propose de réétudier le 1er scénario** issu de la concertation de 2011, qui proposait de garder une 2*2 voies avec utilisation de la BAU aux heures de pointe, pour une fluidité équivalente, puis que le 2*3 voies *serait* régulée par des "verrous" à 2*2 voies.

A ce propos, je m'étonne que la concertation de 2011-2012 soit encore considérée valable alors que beaucoup de données du projet ont évolué depuis :

1. il s'agissait d'un budget de 130M€, c'est à dire 2 fois moins
2. il y était rapporté une réponse de l'Etat : "En travaillant en emprise constante ou quasi-constante, l'Etat assure la préservation des berges du Drac. L'objectif est de ne pas perturber cet écosystème [...]"

- **ø Je propose de relancer une nouvelle consultation** préalable obligatoire, suivant le code de l'urbanisme, puisque ce projet est différent.

- au sujet de l'acoustique

Contrairement à ce qui est écrit dans le projet, les évolutions de circulation attendues dégraderont inévitablement l'ambiance sonore puisque le but est de faire passer plus de véhicules, plus vite, alors qu'il n'y a pas d'écran acoustique prévu au nord de l'établissement Point P.

- **ø je propose de mettre en place un écran acoustique** face aux parties habitées, en particulier la partie nord du pont de Catane.

- au sujet des compensations prévues

Le projet prévoit une compensation éloignée géographiquement du projet (La Buisse, Jarrie)

=> je propose que cette compensation soit réalisée à **proximité immédiate** du site, par exemple sur la commune de St Martin le Vinoux entre les bretelles d'autoroute.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.
Christine BOLLAERT

Sujet : [INTERNET] Enquête publique A480
De : "> Audrey Vidal (par Internet)" <audrey.vidal@
Date : 29/09/2018 09:58
Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

41

Monsieur le président de la commission d'enquête,

J'ai pris connaissance des documents du dossier d'enquête publique et je m'étonne de ce que les dégâts occasionnés sur les êtres humains ne soient pas pris en compte dans cette enquête. Grenoble est une ville qui ne peut se permettre d'augmenter sa pollution de l'air, que le trafic induit va forcément apporter. Elle est fréquemment montrée du doigt par Bruxelles pour le dépassement des normes européennes de pollution au dioxyde d'azote (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX:32008L0050>)

Cette pollution a des effets très sérieux sur la santé des Grenoblois et il est estimé qu'un Grenoblois meure tous les 3 jours des effets de la pollution.

Dans ce contexte, il me paraît irresponsable de laisser se développer un projet aussi coûteux qu'inutile (puisque le trafic induit provoquera encore plus de bouchons). Cet argent devrait aller vers le développement de transports alternatifs (restauration des lignes de trains en souffrance pour accéder à Grenoble, développement de pistes cyclables pour les alentours, transports par câble, tram/train).

En ces raisons, je fais part de mon opposition à ce projet et demande :

- de réduire la vitesse à 70km/h sur l'ensemble de l'a480
- de construire la 3ème voie sur la bau existante et de rétrécir les voies afin de diminuer la vitesse
- de pas augmenter l'emprise au sol de cette autoroute urbaine.

Espérant que mes observations seront prises en compte dans votre enquête, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations,

Audrey Vidal

10 rue du trident

Grenoble

Sujet : [INTERNET] Participation Enquête publique: avis d'un riverain

De : "> Fernando (par Internet, dépôt fernando.lagrange@club-internet.fr),
<fernando.lagrange@club-internet.fr>

Date : 29/09/2018 10:48

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

42

Bonjour,

avec mes deux enfants et ma compagne, nous vivons de l'autre côté du Drac, en face de l'A480.

Il nous est impossible d'ouvrir les fenêtres donnant sur la rivière tellement les véhicules motorisés font du bruit.

Avec les travaux qui ont commencé, ce n'est plus possible la nuit non plus: cela réveille nos enfants.

Nous ne nions pas les problèmes de congestion qui pénalisent de nombreux habitants et entreprises. Nous demandons des solutions adaptées qui faciliteront la mobilité tout en améliorant le cadre de vie et l'environnement :

- limiter la vitesse à 70km/h, pour réduire le bruit, la pollution, l'accidentologie, sans pénaliser les temps de trajet (+1m20s)
- installer des murs antibruit le long de tous les quartiers traversés,
- ne pas élargir l'emprise de l'A480 et utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3ème voie,
- réserver les 3èmes voies aux transports collectifs et au covoiturage pour impulser un réel développement de ces alternatives et permettre à ceux qui le peuvent de laisser leur voiture au garage.

Merci d'écouter la population et de vous éloigner des grandes compagnies pour défendre l'intérêt général.

Vos enfants auront-ils des autoroutes publiques s'il restent en France ?

Cordialement,
Fernando

Sujet : [INTERNET] A480 enquête publique

De : "> michele vilard (par Internet)" <michele.vilard@

Date : 29/09/2018 15:17

Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

43

Bonjour,

L'analyse du dossier du projet, soumis à enquête publique, permet de douter de libérer les bouchons et d'apaiser l'autoroute...

Ce projet, à plus de 300 millions d'euros, répond-il à nos préoccupations ? Améliorera-t-il notre cadre de vie ?

Plus de routes, c'est plus de voitures. Ce phénomène s'observe dans tous les pays. AREA reconnaît que la circulation va augmenter à côté des écoles Vallier et Diderot et que 5 000 voitures supplémentaires s'ajouteront aux 100 000 véhicules circulant déjà quotidiennement sur l'A480 ! Le projet augmente la capacité de l'autoroute de 50 %. Êtes-vous prêts demain à supporter 10, 20 ou 30 % de voitures en plus ?

Plus de voiture, c'est plus de pollution et plus de CO2 alors que :

- L'impact de la pollution sur la santé est prouvé, surtout pour les plus fragiles (enfants, personnes âgées). La France fait d'ailleurs l'objet d'un contentieux européen pour non respect des normes de qualité de l'air.
- Le réchauffement climatique prend des proportions alarmantes et que la France s'est engagée dans l'accord de Paris à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre.

Mais plus de voitures c'est aussi plus de recettes pour les péages d'AREA...

Nous ne nions pas les problèmes de congestion qui pénalisent de nombreux habitants et entreprises. Nous demandons des solutions adaptées qui faciliteront la mobilité tout en améliorant le cadre de vie et l'environnement :

- **limiter la vitesse à 70km/h**, pour réduire le bruit, la pollution, l'accidentologie, sans pénaliser les temps de trajet (+1m20s)
- **installer des murs antibruit** le long de tous les quartiers traversés,
- **ne pas élargir l'emprise de l'A480** et utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3ème voie,
- **réserver les 3èmes voies aux transports collectifs et au covoiturage** pour impulser un réel développement de ces alternatives et permettre à ceux qui le peuvent de laisser leur voiture au garage.

Je suis totalement opposée au projet d'élargissement.

Michèle Vilard, grenobloise

Sujet : [INTERNET] INTERDICTION environnementale

De : "> Bruno Ferrand (par Internet)" <b.ferrand@

Date : 30/09/2018 10:48

Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

44

**Monsieur le Président de la commission d'enquête,
Messieurs les Commissaires-enquêteurs,**

Comme vous le savez pertinemment

– puisque j'ai eu l'honneur de rencontrer chacun d'entre vous,
lors des permanences des 03, 17 et 26 septembre 2018 ! –,

ce projet, poussiéreux et d'un autre siècle,

m'amène paradoxalement à préférer le projet de l'État de 2011

que j'avais pourtant qualifié de "*totalelement anachronique*",

ce que la presse avait bien voulu relayer le 15/11/2011 :

www.ledauphine.com/isere-sud/2011/11/15/bruno-ferrand-habitant-des-eaux-claires-a-grenoble-tripler-les-voies-de-l-a480-est-totalement-anachronique-rowi .

Le projet d'aménagement d'élargissement de l'A 480

et de l'échangeur du Rondeau a, comme vous l'avez noté aussi,

reçu un avis **DÉFAVORABLE** de l'Union des Habitants des Eaux-Clares (UDHEC)

http://gfol1.udhec38.com/download/avis_UDHEC_V2_ws1037627075.pdf

Le fait que l'unique réserve, émise par la commission d'enquête DUP
qui vous a précédé, ait été levée, ne modifie NI mon avis personnel,
NI celui de l'UDHEC qui vous le fera connaître par ailleurs ...

N'oubliant évidemment pas que la présente enquête publique

(qui aurait mérité une salubre prolongation de 15 jours ...)

porte seulement sur l' "*autorisation environnementale*",

je m'en tiens dans ce qui suit à relever les multiples failles du projet

relatif au triplement de l'A 480, celui du Rondeau faisant l'objet

d'un large consensus à la fois ancien et actuel.

1 – De graves défauts d'information du public

Si l'on veut bien considérer que tout le monde

ne lit pas forcément les annonces légales dans tel ou tel journal,

il faut alors constater que l'information délivrée au public

a été notoirement insuffisante.

Elle a été soit inexistante, soit tronquée, voire désinformatrice,

comme par exemple à la Une du n° 10 – Septembre-Octobre

du magazine de la Métro (partenaire du projet !), où l'on peut lire :

À RETENIR...

Projet A480/ Rondeau

Feu vert !

La déclaration d'utilité publique du réaménagement de l'A480 et du Rondeau a été signée fin juillet.

Un pas supplémentaire pour ce grand projet.

Les travaux démarreront en 2019.

ET RIEN de plus à l'intérieur !!!

PAS d'annonce de l'enquête publique sur l'autorisation environnementale prévue du 3 septembre au 3 octobre à 17 h 50.

Quant au site web prétendument dédié : <http://a480-echangeurdu Rondeau.com/>, sa dernière mise à jour date du 24 janvier 2018 !?

Idem pour la page Facebook associée

<https://www.facebook.com/A480-Echangeur-du-Rondeau-666707516842361/>

Pire pour le compte Twitter (dernière m-à-j le 30 octobre 2017 !)

<https://twitter.com/A480Rondeau>

sur lequel on peut lire :

“Suivez nous pour tout savoir en temps réel sur l'actualité de l'A480 - Echangeur du Rondeau.”

=> Comment s'étonner ensuite de la faible* participation du public, tant au niveau des registres, déposés en mairie, que du site web de la préfecture de l'Isère ?

* en regard de l'enquête publique / DUP !

2 – Des lacunes dans le dossier d'enquête publique

La Commission a dû, elle-même, le compléter par deux ajouts, le 21 septembre 2018, soit 18 jours après le début de l'enquête publique (cf. mon courriel n° 28 du 23/09/2018 13 h 48, ayant eu précisément pour objet “Ajouts”).

Il manque aussi et entre autres :

- Le **protocole signé le 3 juillet 2018** par les quatre partenaires du protocole d'intention auxquels se sont adjoints le Symbhi et l'Adidr, protocole sur lequel l'attention du public N'a PAS été attirée,
- Les **avis d'appel public à la concurrence lancés par l'Adidr** et en découlant :
 - Etudes de danger des systèmes d'endiguement Drac rive droite et Drac rive gauche
Montant du marché : maximum de 220 000 € HT
Date limite de réception des offres : 1^{er} octobre 2018 à 12 heures ,
 - Investigations géotechniques des digues de l'Isère, du Drac et de la Romanche
Montant du marché : maximum de 150 000 € HT
Date limite de réception des offres : 1^{er} octobre 2018 à 12 heures.

Dans les deux cas, les dates limites sont incompatibles avec celle de la clôture de l'enquête publique pour pouvoir porter à connaissance du public les fruits de ces études et investigations.

De plus, les habitants de la rive droite du Drac restent en attente d'une réunion publique organisée par le Préfet de l'Isère, analogue à celle ayant eu lieu le **19 juin 2018** au Prisme de Seyssins, destinée aux habitants de la rive gauche du Drac, avec à l'ordre du jour le PPRI et le PAPI du Drac ...

Lointaine est l'époque où il y avait une obligation de boisement et une interdiction de défricher afin de renforcer les digues dont celle des Eaux-Clares !

3 – Des atteintes irréversibles à l'environnement et à la biodiversité

Comme le CNPN l'a souligné dans son avis du 26 juin 2018 :

« seules des mesures compensatoires sur des sites éloignés et très différents sont proposées et les plantations ou améliorations réalisées sur ces sites n'auront pas le même intérêt que des plantations sur digues. Or il est évident que ces arbres captent la pollution, donnent de l'ombre, modèrent le climat, hébergent la biodiversité, nourrissent les castors, enrichissent le paysage et constitue l'essentiel des corridors biologiques. »

Ce au moment même où le PLUi vient d'être arrêté par la Métropole, comportant une "OAP Paysages",

et que le PDU est en enquête publique jusqu'au 26/10/2018 : tout cela ne fait-il pas **désordre** ?

Le même CNPN rappelle utilement que d'importants travaux de déboisement et défrichage ont été réalisés par Area sur le bord de l'A 48 entre Voreppe et St-Egrève dans les années 2010.

Une compensation pour les 4 hectares boisés détruits

devait faire l'objet d'une compensation de 1,5 hectare de plantations.

Malgré plusieurs relances, réunions avec les associations environnementales depuis 2013, cette mesure N'est toujours PAS réalisée ...

=> Comment faire confiance à Area dans ces conditions pour l'avenir ?

De plus :

« À la fin des travaux de remise en état des terrains, le projet ne prévoit aucune mesure de plantations

sur les digues et dans les lits du Drac et de l'Isère, et ce dans l'objectif de préserver les exigences de sécurité

liés à ces ouvrages hydrauliques et d'être compatible avec le plan de gestion de la végétation des digues de l'aménagement hydroélectrique de Saint-Égrève (domaine concédé à EDF). »

(Bref extrait de la pièce F du dossier d'enquête : Mesures de compensation ...).

La Frapna a rappelé notamment que « les lambeaux boisés reliques le long du Drac et de l'Isère sont indispensables pour conserver la biodiversité, le paysage, le pouvoir épurateur des arbres, le corridor biologique pour la faune et la flore ».

(Source : article paru dans le "DL" du 08/08/2018 et sur son site web :

www.ledauphine.com/isere-sud/2018/08/08/l-avis-de-l-autorite-environnementale-et-les-demandes-de-la-frapna).

Faute d'obtenir un "**boulevard urbain**" – engagement électoral n° 54 de mars 2014, non tenu par la majorité municipale grenobloise – pourtant en droite ligne d'une "**métropole**

apaisée”,

ne vaut-il pas mieux une autoroute urbaine à 2 x 2 voies, à 70 km/h, bordée de beaux arbres qu’une autoroute à 2 x 3 voies, à 90 km/h, avec des murs végétalisés, vite laids ?

Outre des lacunes dans les inventaires de faune, s’y ajoute une demande de dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées (Pièce E du dossier d’enquête).

=> Curieuse conception de la défense de l’environnement !

Enfin, comment ne pas avoir en mémoire les nombreuses alertes lancées récemment par l’astrophysicien grenoblois, **Aurélien BARRAU** qui a dit et répété à l’envi que :
« *C’est toute la diversité du vivant qui fait la beauté de la Vie.* »

Au regard de l’histoire passée, comme de celle à venir,
TOUT ce qui précède devrait, en principe, voire en droit s’il est enfin respecté,
conduire à une **INTERDICTION environnementale** de cet antique projet.

Merci par avance pour votre réponse.

Avec mes respectueuses salutations,
Bruno Ferrand
74, rue des Eaux Claires
38100 Grenoble



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Réponse EP demande d'autorisation environnementale A480 & échangeur du rondou

De : "> Axel (FREE-IMAP) (par Internet)" <axel.bodoignet@

Date : 30/09/2018 13:08

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

45

A l'attention du président et des membres de la commission d'enquête

Madame, Monsieur,

Les travaux d'élargissement de l'A480 ayant déjà officieusement commencé, j'ai quand même pris la peine de télécharger les 570 Mo de documentation le 8 Septembre dernier et d'en lire le maximum dans le court délai qu'on aura bien voulu nous accorder.

Au passage, je note le rôle unique de la préfecture de l'Isère qui est à la fois organisatrice de cette enquête, autorité d'un des maître d'ouvrage et seule décisionnaire de l'arrêté final portant sur l'autorisation environnementale, dernier prérequis au début officiel d'exécution des travaux.

Mes commentaires ci-dessous en bref:

- A la différence des auteurs de la "Pièce G (étude d'impact du dossier DUP)" p. 43-45, **je ne crois pas "aux effets favorables" du projet actuel sur la santé humaine et encore moins à l'absence "d'influence sur des évolutions climatiques ou microclimatiques en cours"**.

Dans leurs estimations d'augmentation de trafic en 2020 p. 696-697, je vois des chiffres moyens allant de 5% à 15% ... alors que pour ma part je considère que ce projet augmente la capacité actuelle de l'A480 dans la zone concernée de ~33% et qu'il faut donc s'attendre à une augmentation des polluants (NOx, particules, O3, ...) et nuisances (bruit, température, ...) en conséquence.

Cela est par ailleurs **incompatible avec un des objectifs du PDU qui est, pour les 12 prochaines années, de réduire de 76% les émissions de NOx et 50% celles des particules fines**. La réponse apportée p. 637 ne me fait pas changer d'avis.

Quant aux statistiques considérées par les auteurs au sujet aux maladies humaines liées à la pollution atmosphérique dans l'agglomération (pulmonaires et cardio-vasculaires essentiellement), je les ai cherchées en vain et ce malgré le chapitre dédié à ce sujet (voir "3.4 POPULATION ET SANTÉ HUMAINE" p. 303-336).

- L'extension de l'A480 telle que décrite **réduira les rives du Drac en détruisant une partie de petit éco-système rescapé** des précédents aménagements: ce cours d'eau et sa végétation environnante sont pourtant essentiels à la régulation de la température dans l'agglomération.

Est-il nécessaire de rappeler aux auteurs que Grenoble est une ville suffocante l'été accompagné d'épisodes de pollution à l'ozone essentiellement causés par la circulation routière?

Dois-je aussi mentionner qu'avec le réchauffement climatique, cet état de fait

s'empirera dans les 5-15 ans à venir et que la majorité d'entre nous (au moins les plus fragiles) devra s'équiper de climatiseurs?

Je ne souhaite pas non plus que ce projet "favorise le dialogue entre le Drac et l'autoroute" comme décrit p. 539 de la "Pièce G (étude d'impact du dossier DUP)": au contraire, faune et flore doivent être protégés du trafic routier car déjà bien endommagés par la forte industrialisation passée (voir les berges & quais de l'Isère).

- L'A480 étant construite sur la digue de protection du Drac, j'ai bien noté que son extension ne devrait pas "altérer" les caractéristiques de celle-ci. Toutefois, je sais que **cette digue endommagée (existence de brèches) et n'ai rien lu sur ses réparations voire son renforcement.**
Peut-être est-il nécessaire de rappeler que le quartier des Eaux Claires a été construit sur l'ancien lit du Drac et que les nappes phréatiques sont à ~1m en dessous de nos garages.
- La vitesse maximum autorisée est toujours de 90 km/h et ce malgré les demandes de la ville et d'autres organismes/associations. Même si je devine que celle-ci sera régulée en fonction de la pollution du moment, je **ne comprends pas un tel entêtement des auteurs alors que la plupart des grandes villes françaises ont déjà anticipées la réduction à 70 km/h (L2 à Marseille, périph de Lyon, ...).** Le "vieux monde" peut-être ...
- La liste des sites sensibles p. 187 de la "Pièce G (étude d'impact du dossier DUP)" ne fait pas de différence entre **les sites situés à proximité immédiate de l'A480 (e.g. résidence des Portes de l'Ouest, stade Bachelard, quartier Mistral...)** et les autres ... alors que l'on sait que les effets de la pollution y sont plus forts. Pourquoi? Ces résidents/usagers sont-ils ignorés? condamnés?
- Globalement je n'ai pas malheureusement pas été convaincu par ce que j'ai lu et maintiens ma position initiale: **favorable pour l'aménagement de l'échangeur du rondou, défavorable pour l'élargissement de l'A480.**

Mes propositions sont les suivantes:

1. **Extension de la durée** de l'enquête de 15j afin de pallier au court délai initial ainsi que la période choisie (rentrée scolaire, 2ème enquête publique en cours pour le PDU)
2. **Organisation d'un débat public** avec présence obligatoire des 2 experts air-santé ayant contribué à la rédaction de ces documents: Mireille LATTUATI et Laurent DUCROS (Egis Structures et Egis Environnement)
3. **Refus de l'autorisation environnementale pour l'élargissement de l'A480 mais accord pour l'aménagement de l'échangeur du Rondou**
4. **Publication du document public de synthèse et poursuite des études/concertations pour l'élargissement de l'A480 (travaux digue, vitesse, impacts réels sur santé humaine & riverains immédiats, préservation des rives du Drac, ...).**

Merci pour votre attention.

Axel BODOIGNET
rue J. Bouchayer
Grenoble

Sujet : [INTERNET] alternatives à l'élargissement
De : "> Daniel FAUDRY (par Internet)" <danielfaudry@
Date : 30/09/2018 17:10
Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

46

On sait depuis longtemps que l'élargissement, le renforcement etc. des infrastructures ne fait que repousser le pb de la congestion de la circulation automobile. Il faut changer de problématique, sortir du cadre, oser ...

Daniel FAUDRY
Le Combet
38660 St Bernard du Touvet

Sujet : [INTERNET] enquete publique
De : "> serge bouyssi (par Internet)" <serge.bouyssi@
Date : 30/09/2018 17:57
Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

47

Objet: Enquête publique « autorisation environnementale » A480 et Rondeau

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-après mes demandes d'information et ma proposition relative à ce Projet.

En vous remerciant de votre attention,

Salutations,

Serge Bouyssi

8 rue Voltaire

38000 Grenoble

Informations complémentaires à l'étude du Projet :

Pollution due au trafic routier

Le dossier veut nous convaincre que l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A480 réduira la pollution due au trafic routier. Pourtant les informations disponibles dans le dossier n'apportent pas cette garantie. En particulier est-il possible d'obtenir des études qui confirment que la limitation de la vitesse à 90 km/h aurait moins de conséquences sur la pollution (sans parler des conséquences en cas d'accident !) que la limitation à 70 km/h, y compris dans toutes les conditions d'un trafic dont on sait déjà qu'il ne sera pas toujours fluide ?

Evolution du trafic routier

Le dossier se montre très optimiste sur l'impact favorable de l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A480 sur l'évolution du trafic routier urbain et périurbain d'ici 2020. Est-il possible d'obtenir des études sur lesquelles ces hypothèses sont fondées ?

Remarques et recommandation de l'ARE

Peut-on savoir pourquoi les recommandations exprimées en novembre 2017 par l'ARE, organisme dont les compétences et la légitimité pour ce type d'avis sont reconnues, n'ont pas été prises en compte dans une mise à jour du dossier d'étude du Projet ?

Contre -Propositions :

Je suggère de revenir au projet qui a fait l'objet d'une réelle concertation publique arrêtée en 2012, : « aménagement du Rondeau sans élargissement de la plateforme autoroutière ». Ce projet a été suivi d'un large consensus et répond à la même problématique de fluidification du trafic. Il mobilise un budget considérablement plus faible pour la collectivité que le projet actuel, et présente des impacts faibles sur l'environnement.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique A480

De : "> Eric Le Gulludec (par Internet)" <eric.legulludec@

Date : 30/09/2018 21:47

Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

48

Eric LE GULLUDEC
2 rue DENIS PAPIN
38000 GRENOBLE
eric.legulludec@free.fr

Je vous remercie d'enregistrer ma contribution.

Le projet d'élargissement de l'autoroute A480 qui traverse l'agglomération Grenobloise doit selon AREA nous libérer des bouchons et transformer l'A480 en « autoroute apaisée ».

L'analyse du dossier du projet, soumis à enquête publique, permet d'en douter.

Ce projet, à plus de 250 millions d'euros, répond-il à nos préoccupations ?

Améliore t-il notre cadre de vie ?

Plus de routes, c'est plus de voitures. Ce phénomène s'observe dans tous les pays.

AREA reconnaît que la circulation va augmenter à côté des écoles Vallier et Diderot et que 5 000 voitures supplémentaires s'ajouteront aux 100 000 véhicules circulant déjà quotidiennement sur l'A480 !

Le projet augmente la capacité de l'autoroute de 50 %.

A terme, ce sera 10, 20 ou 30 % de voitures en plus.

Plus de voiture, c'est plus de pollution et plus de CO2 alors que :

- o L'impact de la pollution sur la santé est prouvé, surtout pour les plus fragiles (enfants, personnes âgées).

- o La France fait d'ailleurs l'objet d'un contentieux européen pour non respect des normes de qualité de l'air.

- o Le réchauffement climatique prend des proportions alarmantes et que la France s'est engagée dans l'accord de Paris à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre.

- o Mais plus de voitures c'est aussi plus de recettes pour les péages d'AREA.

Nous ne nions pas les problèmes de congestion qui pénalisent de nombreux habitants et entreprises.

Nous demandons des solutions adaptées qui faciliteront la mobilité tout en améliorant le cadre de vie et l'environnement :

- o **limiter la vitesse à 70km/h**, pour réduire le bruit, la pollution, l'accidentologie, sans pénaliser les temps de trajet (+1m20s)

o **installer des murs antibruit** le long de tous les quartiers traversés,
o **ne pas élargir l'emprise de l'A480** et utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3ème voie,
o **réserver les 3èmes voies aux transports collectifs et au covoiturage** pour impulser un réel développement de ces alternatives et permettre à ceux qui le peuvent de laisser leur voiture au garage.

Eric Le Gulludec

Sujet : [INTERNET] Pour des alternatives à l'élargissement de l'A480

De : "> Dulout Berruyer (par Internet)" <dulout.berru@

Date : 01/10/2018 08:14

Pour : ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr

49

Pour des alternatives à l'élargissement de l'A480

Riverains, parents, usagers, citoyens... vous avez peut-être entendu parler du projet d'élargissement de l'autoroute A480 qui traverse l'agglomération Grenobloise. Ce projet, porté par AREA en échange du maintien des péages, devrait selon AREA nous libérer des bouchons et transformer l'A480 en « autoroute apaisée ».

L'analyse du dossier du projet, soumis à enquête publique, permet d'en douter. Ce projet, à plus de 300 millions d'euros, répond-il à nos préoccupations ? Améliorera-t-il notre cadre de vie ?

Plus de routes, c'est plus de voitures. Ce phénomène s'observe dans tous les pays. AREA reconnaît que la circulation va augmenter à côté des écoles Vallier et Diderot et que 5 000 voitures supplémentaires s'ajouteront aux 100 000 véhicules circulant déjà quotidiennement sur l'A480 ! Le projet augmente la capacité de l'autoroute de 50 %. Êtes-vous prêts demain à supporter 10, 20 ou 30 % de voitures en plus ?

Plus de voiture, c'est plus de pollution et plus de CO2 alors que :

- L'impact de la pollution sur la santé est prouvé, surtout pour les plus fragiles (enfants, personnes âgées). La France fait d'ailleurs l'objet d'un contentieux européen pour non respect des normes de qualité de l'air.
- Le réchauffement climatique prend des proportions alarmantes et que la France s'est engagée dans l'accord de Paris à réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre.

Mais plus de voitures c'est aussi plus de recettes pour les péages d'AREA...

Nous ne nions pas les problèmes de congestion qui pénalisent de nombreux habitants et entreprises. Nous demandons des solutions adaptées qui faciliteront la mobilité tout en améliorant le cadre de vie et l'environnement :

- **limiter la vitesse à 70km/h**, pour réduire le bruit, la pollution, l'accidentologie, sans pénaliser les temps de trajet (+1m20s)

- **installer des murs antibruit** le long de tous les quartiers traversés,
- **ne pas élargir l'emprise de l'A480** et utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3ème voie,
- **réserver les 3èmes voies aux transports collectifs et au covoiturage** pour impulser un réel développement de ces alternatives et permettre à ceux qui le peuvent de laisser leur voiture au garage.

--

Natalie

Sujet : [INTERNET] Murs antibruit

De : "> Jean-Michel HAINQUE (par Internet)" <jm.hainque@

Date : 01/10/2018 08:44

Pour : <ddt-enquetepubliquea480@isere.gouv.fr>

Copie à : <jm.hainque@

50

Bonjour,

Je suis le représentant des habitants des résidences ILE WEST – STENDHAL - ACADEMY du 14 au 32 rue Dct Greffier (entre l'école Joseph Vallier et le site Bouchayer-Viallet), soit 320 logements et environ 1000 personnes.

Nous souhaitons vivement la réalisation de murs antibruit le long de la résidence qui est très proche de l'autoroute et donc très exposée aux nuisances sonores.

D'avance, merci.

Bien cordialement.

Jean-Michel HAINQUE

Tél. : 04-76-49-66-21

